



REUNION CARAR

Le jeudi 15 juin 2017, à 18 heures, à CHAPONNAY

Présents :

- ✓ **Comité des Alpes** : Y. CHENAL, P. CRAIGHERO, J.P. FALCONNAT, P. GRANGE, P. MURGIER, Y. PERROT.
- ✓ **Comité Drôme Ardèche** : P. CARRÉ, F. ESCOFFIER, G. FABREGOULE, JM. PATOUILLARD, F. PEREZ.
- ✓ **Comité du Lyonnais** : G. BUATHIER, P. COSTA, D. FALQUE, O. FOURNIER, J.C. GROS, E. MERAND.

Invités : D. FLECHE (CHIR), M. CROS (LYONNAIS)

Excusés : J. GARDON, P. PALINVERNI (D/A)

Non représenté : **Comité Auvergne (membres démissionnaires)**

Le Président Jean Pierre FALCONNAT ouvre la séance à 18h00.

| Thèmes | Observations – décisions – actions à mener |
|--|--|
| <p>1) <u>Approbation du compte rendu de la réunion du 2 mai 2017</u> :</p> <p>Le compte rendu de la dernière réunion de la CARAR du 2 mai 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.</p> <p>2) <u>Fonctionnement CARAR</u> :</p> <p>Le Bureau Directeur de la CARAR s'est réuni le 2 juin 2017 à CHAPONNAY.</p> <p>Plusieurs points ont été abordés :</p> <ul style="list-style-type: none">• Fonctionnement de la CARAR• Point sur la trésorerie• Fonctionnement du Bureau | |

3) Point Financier (Jean Claude GROS) :

Trésorerie :

Contact a été pris par Jean-Claude GROS avec les Trésoriers des 3 Comités Territoriaux pour faire le point sur les sanctions financières CHIR et pour la mise en place du prélèvement direct sur les Comptes Clubs

Tournoi des I.T.E.P. :

- Facture de 1 380 € reçue sans explicatif.
- Cette facture paraît très élevée : (Recours à un prestataire)
- Les années précédentes : Forfait en moyenne de 200 €
- Le compte-rendu de l'Action fait état de 66 participants
- Il semblerait que le Club d'accueil aurait prévu 100 participants
- Pas de devis initial malgré la demande de Jean-Pierre FALCONNAT auprès du C.D. Isère Sud
- Cette facture sera honorée, mais pour la saison 2017- 2018 des Règles financières devront être définies (Tarifs repas/Jeunes, repas/accompagnateurs...)

Prélèvement des sanctions CHIR :

- 36 000 € à prélever
- 29 clubs / 162 matchs
- Nombre de cartons rouges :
 - ... Lyonnais : 50 pour 11 clubs
 - ... Alpes : 58 pour 10 clubs
 - ... D/A : 59 pour 8 clubs

Situation de trésorerie :

- 33 200 € en banque
- A verser par le Comité des Alpes : 6 300 € pour leurs clubs
- A régler 1 380 € (pour le Tournoi ITEP)

Décision :

Il est décidé d'obtenir confirmation des budgets prévisionnels avant toute action de « Cohésion sociale »

Un courrier sera envoyé au Président de l'Isère Sud (avec demande de la facture du traiteur)

Débat :

A prévoir au cours d'une prochaine réunion l'affectation des excédents de trésorerie en direction de...

... Commission Jeunes :
Etude à mener sur l'aide aux clubs pour les compétitions « Jeunes »

... Commission Féminines :
Etude à mener sur l'aide aux clubs pour les compétitions « féminines »

... Commission Cohésion Sociale :
Etude à mener sur l'aide aux Clubs pour les actions de Cohésion sociale

4) Organisation des compétitions jeunes 2017 – 2018 :

Pour mémoire :

4.1) Réunion CRAR du 22 mai 2014 :

- Gestion par 1 comité durant 2 ans du CHIR + compétitions DANET à XII (D/A débute le processus en 2014/2015)
- Les deux autres comités se répartissent les autres catégories :
 - Alpes : Balandrade et Teulière A
 - Lyonnais : Phliponeau et Teulière B

Saisons 2013/2014 et 2014/2015 :

- D/A : CHIR + Danet à XII + Cadets à XII
- Alpes : Balandrade et Teulière A
- Lyonnais : Phliponeau et Teulière B

Saisons 2015/2016 et 2016/2017 :

- D/A : Phliponeau et Teulière B
- Alpes : Balandrade et Teulière A
- Lyonnais : CHIR + Danet à XII et Cadets à XII

Décisions pour 2017/2018 :

- Alpes : CHIR + Danet à XII + Cadets à XII
- D/A : Balandrade et Teulière A
- Lyonnais : Phliponeau et Teulière B

4.2) Une réunion relative à l'organisation des compétitions jeunes, saison 2017/2018, s'est déroulée le 24 mai 2017 à Saint-Etienne.

Participants :

- Alpes : Y. PERROT
- Auvergne : J. DOCHEZ
- D/A : P. MALINVERNI, S. MORILLAS
- Lyonnais : B. DIMIER, C. JACQUEMARD, D. FLECHE

Le compte-rendu de cette réunion est diffusé aux membres du Comité Directeur et est commenté par Daniel FLECHE.

Daniel FLECHE précise les grands principes adoptés par la Commission des Jeunes :

- Brassage en début de saison (16 septembre), jusqu'aux vacances de Toussaint.
- Equilibrage des niveaux.

Depuis le 24 mai, la FFR a apporté des informations nouvelles :

- Brassage FFR pour les catégories :
 - ... Crabos
 - ... Alamercery
 - ... Gaudermen
- 24 meilleures équipes retenues en Crabos (classement 2016-2017)

Il est nécessaire d'attendre la validation des compétitions Jeunes par la FFR à l'issue du Congrès de Bourges.

Gestion des compétitions :

Le Comité d'Auvergne a souhaité participer à la gestion d'une compétition :

(Phliponeau et Teulière B)
En complément de la gestion des Féminines. Le Comité Directeur donne un accord de principe sous réserve que le Comité d'Auvergne réintègre la CARAR.

Une rencontre sera organisée à l'initiative du Président de la CARAR avec Marc VAURE.

5) Plan d'action Rugby féminin 2017-2018 :

- Fabienne ESCOFFIER présente ce plan d'actions, mis en place lors de la Commission CARAR à Guilhaumand-Granges.
- Organisation du stage de TIGNES fin août (devis en cours) pour les M 18 ans.
- Implication importante de Frédéric POURCEL
- 24 et 25 juin : challenge fédéral M 15 ans à Clermont Ferrand (6^{ème} date)
- Annulation du tournoi pour les M 18 ans
- Jean-Marc PATOUILLARD rappelle la nécessité de préciser le fonctionnement avec Fred POURCEL et le Cadre Technique désigné pour les Féminines (C.T. Auvergne)
- Patrick CRAIGHERO rappelle l'intérêt d'avoir bloqué des dates « Féminines » sur le calendrier des M 14ans (6 dates + journée de clôture)

6) C.H.I.R.

Pour la saison 2017-2018, le CHIR sera géré par le Comité des Alpes. Lors de la réunion du 2 mai 2017, Daniel FLECHE avait fait parvenir le classement définitif des trois poules du C.H.I.R. de la saison écoulée.

Les dossiers relatifs à la saison 2017-2018 seront transmis au Comité des Alpes pour mettre en forme, le plus rapidement possible, les documents à communiquer aux clubs :

- Règlements sportifs
- Charte de bonne conduite
- Commissions régaliennes
- Engagements financiers
- Commissions diverses
- Fiches clubs

Les Règlements sportifs, ainsi que la Charte de bonne conduite devront être envoyés à la F.F.R. pour validation.

Une réunion relative à la constitution des poules, et des calendriers, devra être organisée rapidement :

- 11 clubs Lyonnais
- 10 clubs Alpes
- 9 clubs D/A

Il est rappelé l'intérêt de réserver une date unique pour les finales Territoriales.

La commission des Epreuves des Alpes a étudié diverses formules de championnat. (avec ou sans brassage, nombre de clubs par poules...)

Décision :

Le Comité Directeur décide de maintenir le système actuel à l'unanimité (moins une voix contre). (Paul MURGIER évoque le cas de Thonon les Bains)

- 3 poules de 10
- Mise en place du serpentini pour la constitution des poules

La Commission CHIR sera consultée avant la fin du mois de juin, à l'initiative du Comité des Alpes.

7) Compétitions des Séries Territoriales :

Pour la saison 2017-2018, chaque Comité Territorial a prévu des Règlements sportifs, et des Chartes de bonne conduite, à destination de leurs clubs.

Ces documents devront recueillir la validation de la F.F.R.

D/A :

- 34 clubs d'Honneur à 4^{ème} Série
- Les 34 clubs sont classés de 1 à 34
- 3 poules de 5 lors d'une première phase
- 9 clubs en CHIR
- 2^{ème} phase sans prise en compte des points acquis en 1^{ère} phase
- Problème des forfaits en réserves

Alpes :

- Questionnaire auprès des clubs pour la formule de championnat
- Priorité aux clubs ayant des équipes réserves

Lyonnais :

- 1000 licenciés seniors de plus, dans le Lyonnais (essentiellement loisirs, rugby à 5, Féminines)
- Pas de modifications pour les formules de compétitions dans les Séries Territoriales.

8) Point sur les Moins de 14 ans :

Olivier FOURNIER a transmis la demande suivante :
Au budget C.A.R.A.R., il y a 500 € prévus par territoire, pour l'organisation d'un tournoi de clôture, ce qui correspond au fonctionnement des années précédentes, avec un mode de qualification des équipes.

Cette année, il a été organisé des tournois de clôture pour tous.

Compte-tenu de la trésorerie actuelle, et de la disparition annoncée de la coordination, la commission M 14ans propose que la C.A.R.A.R. prenne en charge ces organisations selon la répartition transmise par tableau joint, à raison de 40 € par équipe présente.

(2 €/joueur x 20 joueurs par équipe)

Cela porte le budget à 4 600 €, soit : 3 140 € supplémentaires.

Cette initiative permettra aux clubs organisateurs de rentrer dans les frais qu'ils engagent, et de profiter réellement des bénéfices des buvettes. (Ce bénéfice ne doit se révéler très élevé, vu le peu de parents qui suivent les équipes)

3^{ème} phase du Challenge Fédéral :

Il est déploré un refus de participation de la part de l'A.S.M.

Saison 2017/2018 :

- Le Challenge Fédéral et le Super Challenge seront organisés aux mêmes dates.
- Le Super Challenge semble devenir le Challenge Officiel.
- Patrick CRAIGHERO évoque les problèmes induits par cette formule qui écarte de fait, les clubs amateurs.
- Olivier FOURNIER souligne qu'il n'adhère pas à ce nouveau projet.
- Une nécessaire souplesse devra être mise en place au niveau des Comités Départementaux.
- Lors de la journée de clôture le 10 juin 2017, il a été recensé de sérieux problèmes de discipline à Seyssins, relativement à plusieurs clubs.
- La grande majorité des rencontres se sont bien déroulées

Clubs qualifiés pour le Tournoi Final à Châlon sur Saône

- Lyonnais : LOU
- D/A : RC TRICASTIN
- Alpes : FCG et CD73
- Auvergne : CD 63

Décision :

Le Comité Directeur donne un avis favorable à la proposition formulée par la commission M 14 ans, et valide le montant de la dépense à hauteur de 5 160 €.

Il faudra bien communiquer sur cette décision :

Un courrier sera diffusé auprès :

- Des Comités Territoriaux
- Des Comités Départementaux
- Des Clubs (par les C.T.)
- Des membres de la CARAR

9) Contrats d'objectifs avec la Région :

Pour mémoire :

Les Statuts modifiés de la C.A.R.A.R. et les PV 2016 ont été enregistrés sur le site : <https://www.service-public.association.fr/>

Les annuaires des Clubs ont dû être envoyés par chaque Comité à la Région.

En ce qui concerne le Comité Drôme Ardèche :
Cet envoi a été effectué le 9 mai.

Yves CHENAL présente l'état d'avancement du dossier en cours avec la Région Auvergne Rhône Alpes.

Une réunion a été organisée le 6 juin après-midi, à propos de la présentation des Aides et des modalités d'attribution.

Il faut prévoir une réunion avec les personnes en charge de constituer les dossiers (bilans des actions, et nouvelles demandes).

Peu de modifications sur les thèmes retenus par la Région et sur le Dispositif.

Bilan D/A :

Jean-Marc PATOUILLARD fera parvenir rapidement les fiches-bilans manquantes :

- Fiche Equipements
- Fiche stagiaire (avec compte-rendu financier)

Thèmes retenus pour les prochaines Contrats d'Objectifs :

- Scolaires
- Pratique pour Tous
- Haut Niveau
- Equipements
- Promotion de l'Education (Lycéens, Apprentis)
- Enfance en danger
- Promotion de la laïcité
- Valorisation des partenariats avec les C.R.E.P.S.
- Développement du Réseau Fédéral
- Sport Santé Prévention
- Professionnalisation des Ligues et des Comités
- Investissements pour la pratique sportive (matériel spécifique)
- Aide à l'Equipement direct en direction des clubs (créations de clubs, situations en zones rurales...)

Décision :

Le groupe de travail de la CARAR en charge du dossier « contrats d'objectifs » sera constitué de :

- Michel CROS (Lyonnais)
- Yves CHANAL (Alpes)
- Gilbert GARNIER
(à confirmer par le Président D/A)

Ce groupe sera coordonné par :
Jean-Claude GROS

Rappel :

Dépôt des dossiers :
Avant le 30 juin 2017

10) Politique sportive fédérale et E.T.R. :

L'E.T.R. Rhône-Alpes est réunie en stage les 14 et 15 juin à Saint Jean en Royans.

La prise en charge financière est effectuée par les Comités Territoriaux (ligne E.T.R.)

Les élus de chaque Comité en charge de l'Equipe Technique Territoriale ont été invités à ce stage.

Suite au colloque des Conseillers Techniques qui vient de s'achever à Angers, l'E.T.R. a été missionnée pour mettre en œuvre la politique sportive fédérale pour la saison prochaine.

Il est à noter que sa déclinaison s'effectuera sur les mêmes modes d'organisation que les saisons précédentes.

Cette année, il n'y aura pas de stage de formation continue des CRT du Secteur SUD EST.

Cependant, un certain nombre d'informations importantes doivent être communiquées et doivent faire l'objet d'échanges entre Conseillers Techniques (CTS/CTT/CRT) :

- Nouvelles formes de pratique à l'Ecole de Rugby
- Modifications du Rugby Digest (plus de plaisir, plus d'évitement, moins de combat)
- Jouer en sécurité
- Formation fédérale
- Calendrier détection, sélections
- Suppression des TADDEI M 17ans
- Maintien des TADDEI M 15 ans et M 16 ans

Daniel FALQUE évoque les points débattus lors du stage à Saint Jean en Royans.

Diverses questions restent en attente de réponses Fédérales.

Les orientations sont définies ; mais il se pose la question des moyens. (création de postes D.T.L., C.T.L., C.T.C.)

Pierre GRANGE donne des précisions sur les modifications du Rugby Digest et sur les ateliers Ecole de Rugby organisés à Saint Jean en Royans.

11) Questions Diverses :

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 21h10.

Prochaine réunion de la C.A.R.A.R. le jeudi 7 septembre 2017 à 19h à Chaponnay
Prochaine réunion du C.H.I.R. à préciser, et prévue pour fin juin 2017 à Chaponnay

Le Secrétaire Général,

Patrick CARRE